

Séance du 21 janvier 2014 à 19 heures 00

Commune de Calamane – Salle des fêtes

Aujourd'hui, Mardi vingt et un janvier deux mille quatorze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Calamane – Salle des fêtes

Etaient présents :

57 titulaires dont 1 possédant une procuration

19 suppléants dont 1 possédant une procuration

• TITULAIRES :

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
PRADINES

SAINT DENIS CATUS
SAINT GERY
SAINT MEDARD
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

M. PLANTADE Thierry,
M. RAFFY Gilles,
M. MONCELON Alain,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M. LAYBROS Serge, Mme LOOCK Martine, M. SIMON Michel, Mme PIQUE Marie, M. MUNTE Serge, M. SAN JUAN Alain, M. VILLIEN Christian, M. BASSET Jacky, Mme BOYER Noëlle, Mme MARTY Lucienne, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme LENEVEU Hélène, M. QUERAUD Andréa, M. GRINFEDER Michel, M. BOUTET Serge, M. DELPECH Bernard,
M. TILLOU José,
M. DUJOL J.-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
Mme LANES Bénédicte,
M. BOUYGUES Alain,
M. CHAUBARD Jacques,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. PICOT Vincent,
M. JARRY Daniel, M. THEIL Jacques,
M. PONS Maurice, M. VIGUIE Michel,
M. NOUAILLES Serge,
M. DELPON Michel, M. DOLLE Serge,
Mme SIMON Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. CHATAIN Thierry,
M. MERCEREAU Didier, M. BROUQUI Christian, M. LIAUZUN Christian,
M. RAFFY Bernard,
M. AUSTRUY Bernard,
M. RIGAL Serge,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
Mme SOUBIROU Christiane, M. LAVAU Pascal,
M. DELMAS Eric,
M. HEE Gérard,

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CALAMANE
CIEURAC
COURS
ESPERE
FRANCOULES
LAMAGDELAINE
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT

M. PARNAUDEAU Willy,
Mme MARMIESSE Yvette,
Mme LABROUSSE Maryse,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. GARD Michel,
M. FOURNIER Martine,
M. TEYSSÉDOU Alain,
M. LAUR Gérard,
M. CORMANE J.-Pierre,
M. MURAT Jean-Pierre,
Mme SALANIE Jacqueline,
Mme ALLIET Lucette,

Envoyé en préfecture le 24/01/2014

Reçu en préfecture le 24/01/2014

Affiché le

31 JAN 2014

MERCUES
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
SAINT PIERRE LAFEUILLE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE

M. LAFAGE Michel,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
Mme FRAYSSINET Danièle,
Mme BESOMBES Michèle,
M. DESTRUDEL Jacques,
Mme ASNAR Ohria,
Mme PAUZIE Monique,

Etaient excusés ou absents :

ARCAMBAL

CAHORS

CAILLAC
CATUS
CRAYSSAC

DOUELLE

ESPERE

FONTANES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE-MARNHAC
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
MAXOU

MERCUES
PRADINES

SAINT DENIS CATUS
SAINT GERY
SAINT MEDARD
SAINT PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
VERS

16 titulaires – 24 suppléants

Titulaires: M. CAZARD Christian, M. ANNES Jacques,
Suppléant : M. PRADAL José,
Titulaires : M. COUPY Daniel (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Tit), Mme BERTHOUMIEUX Karine,
M. BELOU Laurent, Mme LAGARDE Sandrine,
Suppléants : Mme LE QUENTREC Yannick, Mme. FAUBERT Françoise, M. DEPETRIS Sébastien, M. GUIRAL Lionel, M. TULET André,
Suppléant : M. BRIS René,
Suppléant : M. LION Edmond,
Titulaires : M. CAZABONNE Christian, M. FOURNIER Christian,
Suppléant : M. JOUCLAS Guy,
Titulaire : M. ROUSSELLE Jean-Louis,
Suppléante : Mme SOULAYRES Marie-Hélène,
Titulaire : M. PETIT Jean (procuration donnée à M. TEYSSEDOU Alain, Sup),
Suppléante : Mme VALETTE Roselyne,
Suppléante : Mme FAUGERE Josette,
Suppléant : M. LASFARGUES Jean-Marie,
Suppléant : M. CLARY Fabrice,
Suppléant : M. FAGES Yves,
Suppléant : M. THOMAS François,
Titulaire : M. GRAS Gérard,
Suppléant : M. COUDERC Jean-Pierre,
Titulaires : Mme BARREAU Claudine, M. MARTINEZ Sébastien,
Titulaires : Mme DUPPI Christine, M. CAVALIER J.-Luc,
Suppléants : M. MARTINEZ René, M. ROYER Jean-Marc,
Suppléant : M. FIGEAC Philippe,
Suppléante : Mme PAHL Christiane,
Suppléant : M. RIALET Philippe,
Titulaire : M. GILBERT Joël,
Suppléante : Mme BRUGIDOU Sylvie,
Suppléant : M. GILES Jérôme

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT - Aménagement opérationnel
Objet : ZAC des Grands Camps – Mercuès - Constitution par acte notarié d'une servitude de passage
pour canalisation au profit de GRDF
A été adopté à L'UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 21 janvier 2014

Rapporteur : Brigitte DESSERTAINE

Rédacteur : Cécile DELBOS

Service : Aménagement opérationnel

Objet : ZAC des Grands Camps – Mercuès - Constitution par acte notarié d'une servitude de passage pour canalisation au profit de GRDF

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des travaux de viabilisation (VRD) de la partie sud-est de la ZAC des Grands Camps à Mercuès, réalisés en 2013 par le Grand Cahors, il est nécessaire d'alimenter cette zone en gaz afin de répondre aux besoins des futures entreprises. La première à en bénéficier sera la SARL Hugon, en cours d'installation sur la partie sud de la zone nouvellement aménagée. Ces travaux de raccordement permettront également de desservir les lots restant à commercialiser.

Pour ce faire, GRDF doit installer des canalisations et leurs accessoires techniques sur l'emprise foncière de la ZAC des Grands Camps à Mercuès. Lesdites canalisations traversent les parcelles A n° 1427, 1431, 1434, 1439 et 1441, commune de Mercuès. Une servitude doit donc être constituée.

La servitude est consentie à titre gratuit. Une convention définissant ladite servitude de passage et les obligations de chaque partie, a été proposée à notre établissement (cf document ci-joint).

A la demande de GRDF, la convention de servitude doit faire l'objet d'une publication auprès des services de la publicité foncière.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'autoriser Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer la convention et toute pièce et tout acte nécessaires à la publication de la convention de servitude jointe en annexe auprès des services de la publicité foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

